

Le vingt mai deux mille dix neuf, vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie de Les Trois Pierres, sous la présidence de Monsieur Bernard RIBET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 14 mai 2019

Membres présents : M RIBET Bernard, Mme BERTRAND Monique, M GRENET Denis, M Philippe TETREL, Mme BRENNAN Dominique, M EDOUARD Guillaume, M CERVANTES Michel, M SIMON Jean-Pierre, Mme BEAUDRU Agnès, Mme LEGROS Sophie,

**Absents excusés : M GOUJON Mathieu ayant donné pouvoir à M GRENET
M NAVARRE Vincent
Mme FOUQUE Sylvie
Mme MAZOUER Sabrina**

Secrétaire de séance : M EDOUARD Guillaume

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2019
2. Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole
 - Communication BP 2019
<https://www.lehavreseinemetropole.fr/article/les-budgets-primitifs>
3. Prestation de Restauration pour la rentrée scolaire 2019/2020
4. Tarification communale - Rentrée scolaire 2019/2020
 - Cantine
 - Garderie
5. Participation aux frais de scolarité des enfants de Mélamare par le SIVOSS de Saint Antoine la Forêt (2018/2019)
6. Cimetière
 - Devis
 - Règlement (reporté à la prochaine séance du conseil municipal)
 - Tarifs
7. Achats divers
8. Informations Diverses
9. Questions Diverses

Délibération n° 2019.18

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 08 AVRIL 2019

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 8 AVRIL 2019 est approuvé à l'unanimité

Délibération n° 2019.19

2. COMMUNAUTE URBAINE LE HAVRE SEINE METROPOLE

- **Communication du budget primitif de la CU aux membres du Conseil Municipal**
Au cours de sa séance du 27 mars 2019, le Conseil Communautaire de la Communauté urbaine a adopté le budget primitif de l'exercice 2019 du budget principal et des budgets annexes.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5212-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président de la communauté urbaine a adressé à la commune un exemplaire de ce budget primitif de l'année 2019 de la communauté pour communication aux membres du conseil municipal.

L'intégralité du document, comprenant l'ensemble des budgets et les pièces annexes, peut être consultée en Mairie.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, avec 11 voix pour, 0 voix contre et pas d'abstention :

- **prend acte** de la communication du budget primitif 2019 de la communauté urbaine

Délibération n° 2019.20

3. PRESTATION DE RESTAURATION POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2019/2020

Monsieur le Maire rappelle que les repas de cantine sont livrés par LA NORMANDE depuis septembre 2018. Il propose de continuer pour l'année 2019-2020 avec ce prestataire. LA NORMANDE privilégie les produits locaux et de saison (fruits et légumes, viande de boeuf, laitages), les filières qualité (viande de porc Bleu-Blanc-Coeur, viande de boeuf race bouchère, produits issus de l'agriculture raisonnée), les produits des grandes marques. Elle propose des animations variées tout au long de l'année (repas festifs, repas à thème).

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, avec 11 voix pour, 0 voix contre et pas d'abstention :

- **Accepte** la proposition de la société LA NORMANDE pour l'année scolaire 2019-2020.
 - le prix du repas maternelle (5 éléments) livré sera de 2,196 € HT soit 2.32 € TTC
 - le prix du repas élémentaire/adulte livré sera de 2,304 € HT soit 2,43 € TTC
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi proposée pour l'année scolaire 2019-2020.

4. TARIFICATION COMMUNALE - RENTREE SCOLAIRE 2019-2020

Délibération n° 2019.21

▪ **CANTINE SCOLAIRE**

Après l'étude du bilan financier du service de restauration scolaire (fournitures des repas, frais de personnel, frais de gestion bâtiment et entretien du matériel), M. le Maire propose de réviser le tarif des repas de cantine scolaire pour l'année 2019 - 2020.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** de fixer les prix des repas de cantine scolaire, à compter du 1er septembre 2019, ainsi :
 - Classe maternelle : 3,25 € / repas
 - Classe élémentaire : 4,15 € / repas

Délibération n° 2019.22

▪ **GARDERIE PERISCOLAIRE**

Le bilan financier de la garderie périscolaire est présenté au conseil. On constate que 74 % des élèves sont inscrits à ce service et que 2891 heures ont été facturées à ce jour.

La fréquentation est toujours en hausse particulièrement de 16 h 30 à 17 h30. La commission municipale va se réunir pour étudier le fonctionnement pour la prochaine année scolaire.

Pour l'année scolaire 2019 - 2020, M. le Maire propose le tarif à 3.20 € de l'heure.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, avec 11 voix pour, 0 voix contre et pas d'abstention :

- **Accepte** de fixer le coût horaire de garderie à 3,20 €, à compter du 1er septembre 2019.

Délibération n° 2019.23

5. PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ELEVES DE MELAMARE PAR LE SIVOSS DE SAINT ANTOINE LA FORET

M. le Maire rappelle que comme chaque année, le conseil municipal doit fixer la participation financière du SIVOSS de Saint Antoine la Forêt aux frais de scolarité des enfants de Mélamare scolarisés à l'école des Trois Pierres.

Quatorze enfants fréquentent l'école.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, avec 8 voix pour, 0 voix contre et 3 d'abstentions

- **Fixe** la participation financière pour les frais de scolarité à 100 € par enfant et par trimestre pour l'année scolaire 2018 - 2019.

6. CIMETIERE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux d'installation du columbarium, du jardin du souvenir et de l'emplacement des cavurnes sont en cours de réalisation.

Délibération n° 2019.24

▪ **PORTILLON**

Il propose de faire installer un portillon en bois rue de l'église et présente des devis.

M Tetrel propose également d'installer un portillon derrière la sacristie.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, avec 11 voix pour, 0 voix contre et pas d'abstention :

- **accepte** le devis de l'entreprise SAILLY pour la fourniture et la pose d'un portillon bois sans serrure rue de l'église : 1320 € HT
- **confirme** que le portillon stocké peut être installé derrière la sacristie.

Délibération n° 2019.25

▪ **TARIFICATION**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Brennan qui propose de réviser les tarifs du cimetière selon les éléments présentés :

<u>Concession adulte :</u>	1 place	2 places	3 places
30 ans	200 €	300 €	400 €
50 ans	300 €	400 €	500 €
<u>Concession enfant :</u>			
30 ans	50 €		
50 ans	100 €		
<u>Cavurne :</u>			
30 ans	200 €		
50 ans	250 €		
<u>Columbarium :</u>			
15 ans	360 €		
30 ans	560 €		
La gravure est à la charge de la famille			
<u>Jardin du souvenir :</u>			
Dépôt de cendres	50 €		
Plaque avec nom	170 €	(pas obligatoire mais à commander en mairie pour uniformité des plaques)	

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, avec 11 voix pour, 0 voix contre et pas d'abstention :

- **accepte** les tarifs présentés ci-dessus à compter du 1er juin 2019.

7. ACHATS DIVERS

Délibération n° 2019.26

- Salle polyvalente - Achat de chaises
Monsieur le Maire informe qu'il convient de renouveler des chaises cassées à la salle polyvalente.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, avec 11 voix pour, 0 voix contre et pas d'abstention :

- **accepte** d'acheter auprès de la société MEFRAN deux lots de 18 chaises :
406 € HT / lot

Délibération n° 2019.27

- City Stade - Range vélos
Monsieur le Maire présente les devis pour la fourniture d'un range vélos à installer près du city stade pour permettre le stationnement des vélos sans abîmer l'équipement sportif.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, avec 11 voix pour, 0 voix contre et pas d'abstention :

accepte d'acheter auprès de la société MEFRAN un range vélos 6 places en acier galvanisé plastifié : 349 € HT

8. INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire précise les différentes dates à retenir :

- Elections Européennes : dimanche 26 mai 2019 (rappel du bureau de vote)

- Prochaine séance du conseil municipal : 24 juin 2019 à 20 h 30

9. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Simon demande :
 - si la demande d'urbanisme de régularisation a été déposée par le pétitionnaire pour l'ouverture créée sans autorisation sur le pignon du hangar donnant sur une propriété rue du village. Monsieur le Maire répond qu'il a demandé au propriétaire de régulariser ces travaux.
 - si le curage du fil d'eau des accotements de la rue du village est entretenu régulièrement. Monsieur le Maire répond que ces travaux sont effectués périodiquement par l'adjoint technique territorial.
- Monsieur Cervantès informe que des trous sont à réparer sur la voirie du château et du Mont Aca.
- Monsieur Grenet demande :
 - Si nous avons reçu des devis pour le changement de la barrière au niveau du chemin de l'école par une barrière PMR. Pas de devis reçu actuellement. Il va falloir en redemander.
 - Où en est l'installation de la fibre sur la commune ? Pas d'information nouvelle pour ce sujet.
 - Peut-on demander au Département quels sont les travaux prévus pour les rives de la RD 31 ?
 - s'il est possible d'acheter un portable pour le fonctionnement de la garderie périscolaire. Monsieur le Maire va étudier cette solution.

La séance est levée à 22 h 15.

BEAUDRU Agnès	
BERTRAND Monique	
BRENNAN Dominique	
CERVANTES Michel	
EDOUARD Guillaume	
FOUQUÉ Sylvie	Excusée
GOUJON Matthieu	Excusé - pouvoir donné à M GRENET
GRENET Denis	

LEGROS Sophie	
MAZOUER Sabrina	Excusée
NAVARRE Vincent	Excusé
RIBET Bernard	
SIMON Jean-Pierre	
TETREL Philippe	